

La Charité de Senlis [suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b035_B_f0186**

Source**Boite_035_B-5-chem** | Hôpitaux.

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Personnes citées

- [Funck-Brentano, Frantz](#)
- [Piétri, François](#)
- [Sérieux, Paul](#)

Références bibliographiques

- [Funck-Brentano, Les Lettres de cachet, Coulommiers, impr. Paul Brodard, Paris, libr. Hachette, 1926](#)
- [Piétri, La Réforme de l'État au XVIIIe siècle, Paris, les éditions de France, 1935](#)
- [Sérieux, L'Internement par ordre de justice des aliénés et des correctionnaires sous l'Ancien régime d'après des documents inédits, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1932](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 15/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

186
houlter, ou se ruine par des dépenses inutiles,
ou se livre aux excès de la débauche, et n'est que
un crapule, rien de tout cela ne me paraît mériter des motifs
qui forcent à priver de leur liberté ceux qui ont
juré."

"À l'égard des penouves et on demandera
la délation par cause d'aliénation d'esprit, la justice
et la prudence exigent que les propositions des doctes
Lohm (qui) que qd. est aux 2 interdiction proposées par
juges, à moins que les familles ne soient absolues
non d'elit de huer les prin de la procédure qui ont
précéder l'interdiction. Mais en ce cas, il faut que
la démission soit notoire, et établie par des éclaircissem
bien exacts." citi in Fancher Breuillot (Lettre de
cachet)

Arrondant à 1 jour de famille qui veut pour
enfermer son fils, libérain

Le ministre a pour principe de ne point intervenir
l'autorité de loi que celle soit en de démission ou de
décret et la conduite et l'impit mis en surquellet y
a lieu d'espérer que 2 correction momentanée produira
l'bon effet; mais lorsqu'il s'agit de bien s'enfermer 2 h
d'age sur et que l'elit de manège a en que certains
mot à l'autorité de son père, on y a que les juges ordinaires
qui ~~peut~~ peuvent alors lui infliger les peines que les con
mauvais conductes peut l'exposer.

Arch. Par de Calain. C709. f. 220.1.
in P. Fénier. In brn^m par ordre de publie

88
Malherbe en 1774 avait proposé la création d'un
"bureau provisoire", composé des "membres du clergé, de
magistrats, de citoyens distingués", qui devaient fournir les
avis "sur les pétitions particulières qui concernent la justice
et qui exigent le bon ordre." (cité in Piehi)

On voit apparaître des interventions juridiques avec
certificat médical. Le 21 Février 1781 2 "docteurs" regens
de la Fac de médecine en l'Université de Paris
ont été requis par le Comte de Balbi afin de "certifier ce
qu'ils ont remarqué sur la santé et l'état de la femme
M. le Comte de Balbi - 8 uis ont été faites

"Nous avons trouvé chaque fois le d^{ct} seigneur comte
avec l'aide de maintes d^{ct} h. boulté, le y^{er} p^{re} et
et conseils, désignant p^{re} le d^{ct} et le y^{er} p^{re} pour
la moindre contradiction sans entrer en jurure, menaces
et ne pas se priver qui le gardent... et c^{est} d^{est}
de leur perpétuel mal d'acide de phénésie malancholique
Nous estimons que cette maladie doit lui enlever d'abord moins
d'espérance de guérison qu'elle n'est accomplie de
fièvre et que le malade a mis p^{re} H remède p^{re} H malade
1 avenir insurmontable." Le 24 Février 1781

Bouvard et Malherbe

Malherbe en 1775 crée le "bureau de
famille" qui dure jusqu'en 1781.